

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 28 novembre 2018 à 18 heures 00

REÇU

le

03 DEC. 2018SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS**Date de convocation :**

20 septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Annulation de la
délibération
Encombrants.
Végétaux verts.
Mise à disposition du
matériel communal

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

es STRADERE Michèle, BOLEA Maryse, NOE Liliane, ARIES Fabienne,
Ms MAURETTE Bernard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE
Anthony

Absent : BRUNA Roger

Procurations : SIBRA Gérard donne procuration à MAURETTE Bernard
VEYRIES Nadine donne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière délibération 50-2018 concernant les encombrants et les végétaux verts doit être en annulé.

En effet, la commune a délégué la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIVOM du Haut-Comminges et que conformément au principe d'exclusivité, la commune ne peut plus légalement intervenir dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération 50-2018
- d'organiser des campagnes de broyage de végétaux en partenariat avec le SIVOM du Haut-Comminges 2 fois par an (printemps et automne)
- de collecter uniquement les encombrants ne rentrant pas dans les coffres de voiture, 2 fois par an (juin et décembre)

Les inscriptions devront se faire auprès du secrétariat de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 29 novembre 2018.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 29 novembre 2018

Le Maire

